



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Mises à jour de programmes : l'initiation du projet après la soumission de la demande, une date limite annuelle additionnelle pour le programme Équinoxe et une période de demande prolongée pour le programme de Soutien à l'accès aux services.

Le 14 juillet, 2021 (Fredericton) – Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (**artsnb**) a le plaisir d'annoncer 3 mises à jour de programmes :

- Une mise à jour concernant le commencement des projets après la soumission des demandes à certains programmes d'artsnb ;
- Une date limite additionnelle au programme Équinoxe pour les artistes autochtones et ;
- Une prolongation de la période de demande pour le programme de Soutien à l'accès aux services.

Initiation du projet après la soumission de la demande pour les programmes à la Création, de Documentation et Équinoxe

Afin de tenir compte du rythme de travail des artistes et conformément aux meilleures pratiques du Conseil des Arts du Canada et d'autres conseils des arts provinciaux au Canada, à compter de maintenant, les artistes n'ont plus à attendre la date limite de dépôt des demandes pour les programmes à la Création, de Documentation et Équinoxe avant de commencer leur projet. Les artistes peuvent dorénavant commencer leur projet à tout moment après avoir soumis leur demande.

Les dates limites des programmes à la Création, de Documentation et Équinoxe restent les mêmes, et les résultats des concours continueront à être diffusés dans les 3 mois suivant les dates limites de dépôt de demandes des programmes. Les artistes ayant décidé de soumettre leur demande de financement avant la date limite du programme doivent noter qu'artsnb ne garantit pas le financement ; leur demande sera soumise au processus d'évaluation normal après la date limite de dépôt de demande affichée. De plus, les artistes qui choisissent de soumettre leur demande avant la date limite de dépôt de demandes du programme sont fortement encouragés à contacter l'agent de programme pour s'assurer que leur projet est admissible et que leur demande est dûment remplie.

Date limite annuelle additionnelle pour le programme Équinoxe

En raison du grand nombre de demandes pour le programme Équinoxe pour artistes autochtones et pour encourager la création de nouvelles œuvres par ces artistes, artsnb a ajouté une date limite à ce programme, qui a donc maintenant deux dates limites par an, soit les 15 septembre et 15 mars.

Période de demande prolongée pour le programme de Soutien à l'accès aux services

Afin d'offrir aux artistes du Nouveau-Brunswick un accès plus équitable aux possibilités de financement d'artsnb, artsnb est heureux d'annoncer qu'à compter d'aujourd'hui, la période de demande au programme de Soutien à l'accès aux services a été prolongée à 90 jours suivant la date limite de dépôt de demandes du programme de subvention associé.

Les programmes d'accessibilité et d'équité offrent aux artistes du Nouveau-Brunswick un accès plus équitable aux programmes de subventions d'artsnb. Ils offrent un soutien financier supplémentaire aux personnes qui identifient des obstacles spécifiques à la réalisation des activités proposées ou au processus de demande lui-même. Pour en savoir plus sur les programmes d'accessibilité et d'équité d'artsnb, [cliquez ici](#).

-

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme autonome de financement des arts qui a le mandat de faciliter et de promouvoir la création artistique et de gérer les programmes de financement à l'intention des artistes professionnels de la province.

-30-

CONTACTS MÉDIATIQUES

Sarah-Jonathan Parker (Agent de programmes) : direct@artsnb.ca ou 506-478-4610

Audrée Hamelin-St-Amour (Agente des communications) : comm@artsnb.ca ou 506-455-2655